

21.05.2025 - 17:30 Uhr

Les entrepreneurs réitèrent leur engagement pour d'excellentes conditions de travail

Zurich (ots) -

L'Assemblée des délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs a adopté mercredi une charte en quatre points qui s'articule autour de conditions de travail sûres, de salaires élevés et d'une plus grande marge de manoeuvre. Les entrepreneurs ont ainsi jeté les bases des négociations sur la Convention nationale du secteur principal de la construction, qui débiteront le 7 juillet 2025.

Le secteur principal de la construction a des atouts certains: sécurité de l'emploi, plus hauts salaires de l'artisanat, retraite flexible dès 60 ans, ascension professionnelle, offre de formation (continue) attrayante et engagement fort pour la sécurité et la santé. La Société Suisse des Entrepreneurs réaffirme ses valeurs et confirme ses acquis à travers une charte en quatre points adoptée par les délégués. Cette charte constitue un engagement clair en faveur des excellentes conditions de travail du secteur principal de la construction et servira de base aux négociations sur la Convention nationale, qui débiteront le 7 juillet 2025.

Les entrepreneurs signalent de ce fait qu'ils poursuivent la construction d'un monde du travail moderne avec des règles claires et justes et une grande marge de manoeuvre. Pragmatiques et en recherche de solutions et de consensus, ils préparent le secteur de la construction pour l'avenir et assument ainsi leur responsabilité sociale.

Texte de la charte en quatre points:

Construire en ouvrant ses perspectives: emploi sûr, salaires élevés et marge de manoeuvre au travail - le respect mutuel nous unit!

1. Des règles claires - de bonnes conditions de travail!

- Nous nous engageons en faveur d'une convention nationale (CN) déclarée de force obligatoire.
- La CN contient des conditions-cadre claires et applicables pour se protéger contre la précarité du travail.
- Grâce à une exécution efficace des conditions-cadre, nous endiguons systématiquement le dumping salarial et le travail au noir.
- Nous mettons à disposition les moyens financiers nécessaires pour l'exécution et la formation, et utilisons les fonds de manière conforme.

2. Les salaires les plus élevés - une véritable reconnaissance!

- Le secteur principal de la construction connaît les salaires minimaux de l'artisanat les plus élevés d'Europe, que nous voulons maintenir à l'avenir.
- Nous récompensons les bonnes prestations par des augmentations de salaire individuelles et témoignons de l'estime à nos collaborateurs/trices.
- Nous renforçons l'image du secteur principal de la construction en tant que branche apportant une utilité sociale et contribuant à une qualité de vie durable.

3. Plus de liberté - un avenir solide!

- Avec une CN allégée, nous posons les bases d'un monde du travail moderne.
- Les employeurs et les employés ont une liberté maximale pour convenir de solutions individuelles pour l'organisation du travail - qu'il s'agisse de la fixation du temps de travail annuel, de la réglementation des heures supplémentaires ou d'une individualisation du temps de travail.
- Nous créons des emplois et les conservons en offrant des carrières variées et de nombreuses possibilités de formation et de perfectionnement.

4. Sécurité au travail - une meilleure santé!

- Chez nous, la protection de la santé et la sécurité au travail ont une priorité élevée (concepts de protection optimisés en été, mesures de réinsertion professionnelle, etc.).
- Avec une retraite possible à partir de 60 ans, nous permettons à nos collaborateurs/trices de prendre une retraite anticipée et assurée.

Contact:

Pascal Gysel, porte-parole de la SSE
Tél. 058 360 77 06, pascal.gysel@entrepreneur.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100931876> abgerufen werden.